



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 22 novembre 2021 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques Des Ormeaux, directeur général par intérim

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-11-346)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 sous réserve de:

- la modification du point 2.8 comme suit: Recommandation à la Ville de Longueuil de désigner des représentants de la ville au sein des commissions de l'agglomération; et
- l'ajout du point 1.5.1: Tour de table des élus à la suite du point 1.5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-347)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et considérant qu'une copie a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-11-348) Droit de veto - Demande de dérogations mineures - 115, avenue de Brixton (district 7)

CONSIDÉRANT la résolution n° 2021-10-338 adoptée à la majorité des voix, lors de la séance du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 7 octobre 2021, le maire Pierre Brodeur s'est prévalu de son droit de veto conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la greffière doit soumettre cette résolution de nouveau au conseil à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

DE REFUSER la demande de dérogations mineures afin d'autoriser trois matériaux de revêtement sur la façade avant du bâtiment, ainsi que l'agrandissement du deuxième étage existant en projection gauche de l'immeuble situé au 115, avenue de Brixton, à l'encontre de la recommandation du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-349) Droit de veto - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 115, avenue de Brixton (district 7)

CONSIDÉRANT la résolution n° 2021-10-345 adoptée à l'unanimité des voix, lors de la séance du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 7 octobre 2021, le maire Pierre Brodeur s'est prévalu de son droit de veto conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la greffière doit soumettre cette résolution de nouveau au conseil à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 115, avenue de Brixton à la condition suivante :

- La pierre existante en façade avant doit être conservée s'il est possible de recouvrir l'ensemble de la superficie de la façade avant avec la pierre récupérée suite aux travaux d'agrandissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Mot de la mairesse

La mairesse fait part de divers commentaires à la suite de son élection le 7 novembre 2021, de 19 h 45 à 20 h 03.

Tour de table des élus

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 20 h 03 à 20 h 25.

Ce tour de table débute avec le conseiller Francis Le Chatelier.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20 h 26 et se termine à 21 h 00.

(2021-11-350)

Orientations du conseil - séance du conseil d'agglomération du 25 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.6 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 7 octobre 2021, à 16 h;

2.1 Désignation des membres de la Commission du budget, des finances et de l'administration représentant la municipalité centrale (SD-2021-1273);

2.2 Désignation des membres de la Commission du budget, des finances et de l'administration représentant les municipalités reconstituées (SD-2021-1273);

2.3 Désignation du président et du vice-président de la Commission du budget, des finances et de l'administration représentant la municipalité centrale (SD-2021-1273);

2.4 Désignation du président et du vice-président de la Commission du budget, des finances et de l'administration représentant les municipalités reconstituées (SD-2021-1273);

2.5 Désignation des membres du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (SD-2021-1303);



- 2.6 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2022 (SD-2021-2507);
- 2.7 Abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2;
- 4.1 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 1er novembre 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-3365);
- 4.2 Autorisation de procéder à la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 31 octobre 2021, préparée par la Direction des finances (SD-2021-3221);
- 5.1 Rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général (SD-2021-3163);
- 6.3 Adjudication du contrat cadre APP-21-095 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire - contrôle de la qualité des matériaux (SD-2021-2904);
- 6.4 Autorisation de vendre de biens appartenant à la Ville (SD-2021-2944);
- 6.5 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-21-099 pour la fourniture d'un service d'acquéreur pour le traitement des transactions par cartes bancaires (SD-2021-2994);
- 6.6 Résiliation du contrat APP-19-083 pour la réception et la valorisation des matériaux granulaires en provenance des écocentres (option 2) (SD-2021-3037);
- 6.7 Adjudication du contrat APP-21-126 pour la fourniture de bottes de combat haute performance pour les pompiers (SD-2021-3102);
- 6.9 Adjudication du contrat APP-21-113 pour la fourniture de services en planification, chargement, transport, livraison et recyclage des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) (SD-2021-3232);
- 6.10 Adjudication du contrat APP-21-127 pour le remplacement des dégrilleurs et équipements connexes au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) (SD-2021-3222);
- 8.1 Approbation de l'avenant-1 à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville, le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée à l'Économie, concernant les conditions et modalités du réseau Accès entreprise Québec (SD-2021-3373);
- 8.2 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la ministre de la Sécurité publique concernant l'octroi d'une subvention à la Ville de Longueuil au cours des exercices financiers 2021-2022 à 2025-2026 pour la participation du Service de police à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (SD-2021-2584);
- 8.3 Approbation d'une entente à intervenir avec la Sûreté du Québec concernant l'affectation de policiers du Service de police au sein de l'Escouade intégrée de lutte contre le proxénétisme (SD-2021-3121);
- 8.4 Approbation d'une entente à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique concernant les conditions et les modalités d'octroi de subventions à la Ville pour la participation de son corps de police à la mise en oeuvre d'une équipe dédiée et spécialisée en violence conjugale (SD-2021-2967);



8.5 Approbation de l'addenda 2 à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus, intervenue entre la Ville et la Société de transport de Longueuil (SD-2021-3302);

8.6 Adoption du Règlement CA-2021-362 ordonnant des travaux d'entretien, d'aménagement et de suivi de la qualité de l'eau de divers cours d'eau et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-3298);

8.7 Approbation de l'avenant 11 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-3292);

8.8 Approbation de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde-manger du Québec 2022-2025 en Montérégie (SD-2021-3345);

8.11 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Sûreté du Québec et les villes de Longueuil, de Laval et de Gatineau concernant le transfert de commandement entre les corps de police de niveau 3 dans le cadre d'opérations Filet II (SD-2021-2572).

D'EXPRIMER une orientation défavorable relativement au sujet suivant:

6.8 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-21-103 pour l'entretien des systèmes électriques des bâtiments municipaux (SD-2021-3271).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-351)

Recommandation à la Ville de Longueuil de désigner un membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 3^o de l'article 4 de la *Loi sur la communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01), le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal est composé de 28 membres dont le maire de la Ville de Longueuil et deux personnes que le conseil d'agglomération de celle-ci désigne parmi les membres du conseil ordinaire de la ville et ceux des conseils des municipalités liées;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil agissant par son conseil d'agglomération de nommer la mairesse Pascale Mongrain à titre de membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-11-352)

Désignation par anticipation du remplaçant de la mairesse au sein du conseil d'agglomération

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 du Décret 1214-2005 du 7 décembre 2005 concernant l'agglomération de Longueuil, le conseil d'agglomération est composé du maire de chaque municipalité liée et de cinq conseillers de la municipalité centrale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de ce décret, en cas de vacance du poste de maire d'une municipalité liée ou pendant l'empêchement du titulaire de ce poste, un conseiller peut remplacer le maire comme représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de cet article, une municipalité liée peut désigner, de façon ponctuelle ou en anticipation de l'événement, le conseiller qui remplace le maire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de cet article, une désignation faite par anticipation, sous réserve d'une révocation, est valide tant que dure le mandat de conseiller de la personne désignée.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE DÉSIGNER la conseillère Julie Bourgoïn à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'agglomération en cas de vacance du poste de maire ou pendant l'empêchement du titulaire de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-353)

Nomination - représentant et substitut des municipalités reconstituées - comité exécutif de la Ville de Longueuil

CONSIDÉRANT QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 15 du Décret 1214-2005 du 7 décembre 2005 concernant l'agglomération de Longueuil, le conseil de chaque municipalité reconstituée nomme, parmi ses membres, une personne qui pourra être désignée, suivant la procédure prévue à cette disposition, à titre de représentant des municipalités reconstituées pouvant assister aux séances du comité exécutif de la Ville de Longueuil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la même disposition, le conseil de chaque municipalité reconstituée nomme également, parmi ses membres, une personne qui pourra être désignée, toujours suivant la procédure prévue à cette disposition, pour remplacer un des représentants en cas d'empêchement;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE DÉSIGNER la mairesse, madame Pascale Mongrain, à titre de représentante des municipalités reconstituées pouvant assister aux séances du comité exécutif de la Ville de Longueuil;

DE DÉSIGNER la mairesse, madame Pascale Mongrain, à titre de personne pour remplacer un des représentants des municipalités reconstituées pouvant assister aux séances du comité exécutif de la Ville de Longueuil, en cas d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-11-354)

Désignation d'un membre du conseil à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), une municipalité comprise dans l'agglomération de Longueuil autre que la Ville de Longueuil agissant par son conseil ordinaire et par son conseil d'agglomération désigne parmi les membres de son conseil une personne à titre de représentant de la ville au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DÉSIGNER le conseiller Francis Le Chatelier à titre de représentant de la ville au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-355)

Recommandation à la Ville de Longueuil de désigner des représentants de la ville au sein des commissions de l'agglomération

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil agissant par son conseil d'agglomération de nommer la conseillère Julie Bourgoin à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein de sa commission de la sécurité publique;

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil agissant par son conseil d'agglomération de nommer le conseiller Claude Ferguson à titre de représentant de la Ville de Saint-Lambert au sein de sa commission du budget, des finances et de l'administration;

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil agissant par son conseil d'agglomération de nommer le conseiller Loïc Blancquaert à titre de représentant de la Ville de Saint-Lambert au sein de sa commission de l'environnement et de l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-356)

Adoption - Règlement abrogeant le règlement de citation 2325 - église anglicane

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Philippe Glorieux lors de la séance ordinaire du 23 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à abroger le règlement 2325, suite à la décision du conseil municipal d'accepter le projet de démolition du bâtiment sis au 263, rue Elm, et de façon générale le projet de réutilisation du sol, sous



réserve du dépôt d'une garantie monétaire au montant de 497 300 \$, conformément à l'article 4 du Règlement de démolition 2006-12.

CONSIDÉRANT QUE l'avis au registraire a été donné conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER le règlement 2021-191 abrogeant le *Règlement 2325 pour citer comme monument historique l'immeuble connu comme étant l'ancienne église anglicane situé au 263, rue Elm sur le lot 255-62 PTIE du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, circonscription foncière de Chambly*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122);

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 21 septembre au 31 octobre 2021, pour les sommes respectives de 3 359 623,97 \$ et 1 914 603,69 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt du rapport du trésorier - vente d'une émission d'obligations

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public par le ministère des Finances, le trésorier a adjugé l'émission d'obligations au montant de 4 663 000 \$ à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le trésorier doit transmettre au conseil un rapport à la première séance qui suit l'exercice de ce pouvoir.

La mairesse procède au dépôt du rapport d'adjudication du trésorier daté du 18 octobre 2021, concernant la vente d'une émission d'obligations d'un montant de 4 663 000 \$ en date du 28 octobre 2021.



(2021-11-357)

Entente 2022 avec le RTL - transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus

CONSIDÉRANT QUE le conseil a confirmé la participation de la Ville de Saint-Lambert à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointes pour les usagers de 65 ans et plus intervenue entre la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération, et le Réseau de transport de Longueuil (résolution n° 2019-01-023 adoptée le 21 janvier 2019);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler cette entente pour l'année 2022 et confirmer la condition d'admissibilité relative aux seuils de revenus des résidents de la Ville.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONFIRMER le renouvellement de la participation de la Ville pour l'année 2022 à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointes pour les usagers de 65 ans et plus intervenue entre la Ville de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil;

DE CONFIRMER la condition d'admissibilité relative aux seuils de revenus des résidents de la Ville, à partir du 1^{er} janvier 2022, comme étant un revenu brut individuel annuel inférieur à 32 000 \$ et un revenu brut familial annuel inférieur à 42 000 \$, le tout tel qu'établi à la ligne 150 de l'avis de cotisation délivré par l'Agence de revenu du Canada;

D'IMPUTER la dépense de 45 135 \$ au poste budgétaire 02-111-00-971;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-358)

Autorisation de financement - études préliminaires - réfection de l'avenue Hickson et du boulevard Union

CONSIDÉRANT QU'un montant de 200 000 \$, taxes nettes, est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) pour 2021 pour la réalisation d'honoraires et autres études préliminaires;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE FINANCER à même le programme de paiement comptant progressif (PCP) la dépense estimée de 100 000 \$, taxes nettes, pour la réalisation d'études préliminaires en vue de la réfection de l'avenue Hickson et du boul. Union.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, c. C-27);

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 28 septembre au 7 novembre 2021.

(2021-11-359) Recommandations RH - Suspension d'employés

CONSIDÉRANT les recommandations de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ENTÉRINER les recommandations de la Direction des ressources humaines et des communications à l'effet de procéder à la suspension sans solde des personnes suivantes:

- de l'employé #1341 pour une période de 5 journées, laquelle sera servie au moment jugé opportun par son supérieur immédiat; et
- de l'employé #0146 pour une période de 1 journée, laquelle sera servie au moment jugé opportun par son supérieur immédiat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-360) Octroi d'une prime pour responsabilités additionnelles - Travaux Publics

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'OCTROYER à Monsieur Sylvain Cadieux une prime équivalente à 6% de son salaire pour occuper des responsabilités additionnelles à sa tâche tel que prévu au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre*, et ce rétroactivement à partir du 26 juillet jusqu'au 1^{er} novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-361) Recommandation RH - Congédiement

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Ressources humaines et des communications.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE CONGÉDIER pour cause l'employé matricule #1112.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-11-362) Modification du contrat 2019ENV-01- collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services n° 19ENV01 ayant pour objet la collecte et le transport des matières résiduelles pour une période de trois ans a été accordé par le conseil pour une durée initiale du 1er mai 2019 au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT que les phases d'implantation de la collecte des matières organiques ont été acceptées par le conseil municipal en 2019;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Lambert a adopté un nouveau *Règlement sur la gestion des matières résiduelles* (2021-189) qui oblige les citoyens à trier toutes leurs matières incluant les matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le contrat initial afin d'ajouter la collecte et le transport des matières organiques pour les multi-logements à compter du 9 décembre 2021.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER la modification au contrat initial afin d'inclure la collecte et le transport des matières organiques pour les multi-logements;

D'AUTORISER la dépense additionnelle de 55 510,72 \$ jusqu'à la fin du contrat initial; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-452-35-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-363) Désignation du maire suppléant

Conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE DÉSIGNER la conseillère Julie Bourgoïn à titre de mairesse suppléante pour une période de six (6) mois à compter du 22 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-364) Offre d'achat - lisière de terrain adjacente au 454, avenue de Brixton

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a reçu une offre d'achat de la part de M. Maxime Thibault relativement à une lisière de terrain adjacente à sa propriété située au 454, avenue de Brixton.



Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE REFUSER l'offre d'achat de la part de M. Maxime Thibault relativement à un terrain vacant enclavé entre l'avenue Brixton et l'avenue de Putney à Saint-Lambert (Québec) désigné comme étant le lot numéro 2 361 948, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, ayant une superficie totale de 27,9 m²;

DE DONNER au Directeur général le mandat d'en arriver à une entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-365)

Nominations - Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Philippe Glorieux et de la conseillère Brigitte Marcotte a pris fin, il y a lieu de désigner deux nouveaux membres du conseil à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉSIGNER les conseillères Alexandrine Lamoureux-Salvas et Stéphanie Verreault à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme jusqu'en février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-366)

Nominations - Comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE, à la suite des élections générales du 7 novembre 2021, il y a lieu de désigner trois nouveaux membres du conseil à titre de membres du Comité de démolition.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DÉSIGNER la mairesse, Pascale Mongrain, le conseiller Francis Le Chatelier et la conseillère Virginie Dostie-Toupin à titre de membres du Comité de démolition jusqu'en février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-367)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 106, avenue de Stanley

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 septembre 2021 à l'effet de refuser le projet du plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé ;



CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement sur la démolition des immeubles 2006-12, la démolition d'un bâtiment principal doit être autorisée par le comité de démolition;

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme, à l'encontre de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, recommande d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le motif que le projet de remplacement respectera les objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234).

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) d'une nouvelle construction située au 106, avenue de Stanley, sous réserve de l'autorisation de démolition de la part du Comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-11-368)

Servitude de passage - 626, avenue Victoria

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 626, avenue Victoria a été approuvé par le conseil lors de la séance du 23 août 2021 (résolution n° 2021-08-284);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet prévoit que l'accès du stationnement sous-terrain ainsi que certaines cases de stationnement extérieures soient aménagées à même le lot voisin (2 116 268);

CONSIDÉRANT que le tout doit faire l'objet d'une servitude perpétuelle par acte notariée dont la ville est tierce partie permettant ainsi que la ville soit avisée de tout projet de modification de cette servitude.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'AUTORISER la greffière et la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, une servitude de passage et de partage de stationnement pour le projet d'agrandissement du 626 Victoria, à titre de tierce partie et témoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 21 h 46 et se termine à 22 h 16.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22 h 16 à 22 h 19.

Ce tour de table débute avec la conseillère Stéphanie Verreault et se poursuit de manière spontanée.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22 h 19.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière